

Recherches sociographiques



Idéologies et professionnalisation : le cas des agronomes

Bruno Jean

Volume 19, numéro 2, 1978

Professions

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055790ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055790ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Jean, B. (1978). Idéologies et professionnalisation : le cas des agronomes. *Recherches sociographiques*, 19(2), 251–260. <https://doi.org/10.7202/055790ar>

Résumé de l'article

Partant du postulat que les conclusions des études étrangères n'étaient pas applicables au Québec sans vérification empirique, l'auteur a entrepris une étude de sociologie historique en vue d'apporter quelques éléments de réflexion au problème de l'émergence de groupes professionnels. Le cas de l'agronomie apparaît riche en enseignements à cause de son éloignement du modèle classique de professionnalisation. L'intention pédagogique des premiers agronomes « officiels » renvoyait à l'étude des idéologies éducatives agricoles de la seconde partie du siècle dernier dont le champ se structure en deux discours antinomiques auxquels les groupes sociaux adhèrent plus ou moins. Bien que chaque idéologie propose un modèle d'occupation diamétralement opposé, elles laissent place à la constitution d'un savoir légitimant la constitution d'un groupement formel. Si cette analyse historique jette un éclairage sur les déterminismes idéologiques dans le processus de formation d'une profession, elle n'épuise pas l'explication du phénomène professionnel qui fait appel à une théorie renouvelée de la division sociale du travail.

IDÉOLOGIES ET PROFESSIONNALISATION : LE CAS DES AGRONOMES *

Partant du postulat que les conclusions des études étrangères n'étaient pas applicables au Québec sans vérification empirique, l'auteur a entrepris une étude de sociologie historique en vue d'apporter quelques éléments de réflexion au problème de l'émergence de groupes professionnels. Le cas de l'agronomie apparaît riche en enseignements à cause de son éloignement du modèle classique de professionnalisation. L'intention pédagogique des premiers agronomes « officiels » renvoyait à l'étude des idéologies éducatives agricoles de la seconde partie du siècle dernier dont le champ se structure en deux discours antinomiques auxquels les groupes sociaux adhèrent plus ou moins. Bien que chaque idéologie propose un modèle d'occupation diamétralement opposé, elles laissent place à la constitution d'un savoir légitimant la constitution d'un groupement formel. Si cette analyse historique jette un éclairage sur les déterminismes idéologiques dans le processus de formation d'une profession, elle n'épuise pas l'explication du phénomène professionnel qui fait appel à une théorie renouvelée de la division sociale du travail.

Le concept d'agronome a germé, ici, à partir de l'observation d'une pratique sociale étrangère, qui avait cours en Europe et aux États-Unis principalement. Plusieurs traits originaux caractérisent par contre l'apparition et l'évolution de cette profession au Québec. Retenons le fait qu'elle apparaît « officiellement » en 1913, sous l'impulsion directe de l'État qui engage les cinq premiers « agronomes officiels » ; leur savoir, la science agricole, vient tout juste de recevoir l'accréditation universitaire. Il s'agit déjà d'une grande particularité par rapport au modèle général de professionnalisation qui veut

* Ce texte est basé sur une thèse de maîtrise en sociologie dont il résume la problématique et reformule les conclusions. Voir : Bruno JEAN, *Les idéologies éducatives agricoles (1860-1890) et l'origine de l'agronomie québécoise*, Québec, Institut supérieur des sciences humaines, Université Laval, 1977, 237p. (« Cahiers de l'ISSH : Études sur le Québec », 7.)

que le groupement occupationnel qui réussit à devenir une profession est celui qui prend seul — sans l'aide de l'État et en dehors de l'organisation capitaliste du travail — le contrôle sur une activité, généralement une fonction importante dans la société (droit, santé, etc.). L'agronome québécois n'apparaît pas comme un dispensateur privé de services mais comme un salarié de l'État qui offre ses services à l'ensemble de la population agricole. Il faudra cependant aux agronomes un long moment pour obtenir la reconnaissance professionnelle, la loi créant la Corporation des agronomes de la Province de Québec n'étant sanctionnée qu'en 1942.¹ D'ailleurs, la majorité des agronomes sont encore aujourd'hui des salariés des services publics.

Avant 1913, on parle d'agronomes et on en rencontre. Ce ne sont pas nécessairement ceux-là qui nous intéressent mais bien les précurseurs des « agronomes officiels » de 1913. Avant cette date, le mot « agronome » n'a pas de connotation précise ; il peut s'agir d'un savant en agriculture ou de quelqu'un qui se désigne comme tel. En 1913, on assiste à la naissance d'une nouvelle occupation au Québec, celle d'un agent de l'État au service de la population agricole ; l'appellation « agronome » sera retenue, après hésitation entre celles de technicien agricole, agronome, ingénieur-agronome, ingénieur agricole, etc. Pour ces premiers agronomes officiels, le sentiment d'être les pionniers d'une nouvelle occupation est manifeste ; ils se sentent investis de la mission d'en faire une véritable profession : « Être agronome en 1913, c'était une nouveauté, c'était la naissance d'une nouvelle profession. »²

A) *Les premiers agronomes officiels : une intention pédagogique*

Les services des agronomes ne sont pas réclamés d'emblée par les agriculteurs ; au contraire, ce nouveau groupe de spécialistes dans le champ de la pratique agricole est redouté. Fait capital, l'État impose pratiquement ce service à la population agricole. Cette action s'inscrit dans un objectif précis : augmentation de la production par une agriculture rationnelle qui nécessite la diffusion et la vulgarisation des connaissances agricoles. Le gouvernement du Québec, grâce à une subvention offerte par le gouvernement fédéral, embauche ces premiers bacheliers en sciences agricoles. Les administrateurs de l'État québécois définissent ainsi leur mission :

1. Adélar Godbout, agronome de profession, est alors premier ministre. On songe immédiatement à une mesure de patronage. D'après le témoignage oral d'acteurs de l'époque, il semble au contraire que Godbout se soit fortement opposé au projet, pour protéger des amis fonctionnaires qui occupaient au Ministère de l'agriculture un poste exigeant une compétence agromique.

2. Jean-Charles MAGNAN, « Le passé et le présent : agronomes d'autrefois et d'aujourd'hui », *Agro-Nouvelles* (Journal de la Corporation des agronomes de la province de Québec), février 1972, pp. 1-2.

« Il y a trop peu de cultivateurs qui se déplacent pour assister aux expositions, aux démonstrations, aux conférences. Nous avons décidé d'aller au-devant d'eux, sur leurs fermes, afin qu'aucun ne puisse avoir le moindre prétexte pour ne pas faire des progrès et ne pas adopter les meilleures méthodes de culture. »³

Cette intention relève aussi d'un modèle pédagogique particulier : l'animation, *i.e.* l'introduction dans le milieu d'un agent pédagogique. Avec une distinction toutefois : l'animateur social contemporain prétend s'insérer dans un milieu, non pas pour faire passer un message mais pour faire ressortir les ressources propres de ce milieu. Les premiers agronomes se définissaient, d'une part, comme des animateurs :

« L'agronome peut fonder, aider, surveiller mais ne peut remplacer l'âme dirigeante, l'homme responsable du petit groupe local auquel il confie la tâche du fonctionnement d'un organisme de restauration agricole... Pour l'élite rurale, créons des milieux de formation, faciles d'accès, dans leur propre région... »⁴

Par ailleurs, étant donné que les agronomes se considèrent comme des détenteurs d'un savoir qu'ils se sentent la mission de vulgariser, on peut aussi les considérer comme des éducateurs, des professeurs.

« À cette date, on a confié à l'agronome un territoire bien défini : le comté. On l'a institué l'unique professeur titulaire dans ce milieu. Il est à peu près libre de choisir les modalités de travail que lui commandent le milieu, le tact et la prudence. Il doit se faire des amis, organiser son programme. [...] Quand on examine, dans ce secteur, les divers modes d'action agronomique, on peut les ramener tous à deux : l'action par la voie de l'enseignement théorique et l'action par la voie de l'enseignement appliqué. »⁵

La fonction enseignante est manifeste. Même si le mode d'insertion dans le milieu est professoral, il est sous-tendu par une intention éducative plus large. L'orientation pédagogique oscille alors entre l'animation au sens contemporain du terme et le professorat classique. Cette intention éducative se profilera même dans le texte de loi instituant la profession en 1942.

« Exerce la profession d'agronome au sens du présent article quiconque s'adonne, par profession et moyennant rémunération à l'enseignement, à la vulgarisation ou à l'expérimentation des principes, des lois, des procédés, soit de la culture, soit de la production, de l'amélioration, de l'acclimatation ou de la protection des plantes agricoles ; soit de l'élevage, de l'alimentation ou de l'exploitation des animaux de la ferme ; soit la production du lait ; soit la classification des sols cultivés, de la bonification, de l'égouttement, de l'amendement, de la fumerie, de l'assolement, et de l'exploitation générale des sols arables ; soit de l'administration ou de l'exploitation de l'entreprise agricole. »⁶

Des trois modes d'action reconnus par la loi (enseigner, vulgariser, expérimenter), deux concernent explicitement la fonction pédagogique. À la suite

3. *Rapport du ministre de l'agriculture*, Québec, 1913, p. V.

4. J.-C. MAGNAN, *Le lien*, décembre-janvier 1929-1930, p. 315.

5. Gustave TOUPIN, « Évolution de l'action agronomique depuis 1912 », *Agriculture*, automne 1949, p. 258.

6. *Loi créant la corporation des agronomes de la province de Québec*, S.Q., 1942, art. 39, 2^e par.

de la récente réforme des professions, on a réduit cet article sur l'acte professionnel de l'agronome mais il garde le même sens; et le terme « enseigner » a été remplacé par une expression plus large: « communiquer ».⁷

B) *L'origine des agronomes québécois: une idéologie éducative*

À partir d'une telle définition des premiers agronomes québécois, définition donnée par l'État et reprise par eux, une problématique sociologique de la question de l'origine des agronomes devenait possible. Nous avons fait l'hypothèse qu'il s'est formé, dans l'histoire du Québec d'avant 1913, une prise de conscience du besoin d'un tel agent pédagogique, prise de conscience qui s'est exprimée sinon dans une idéologie éducative, du moins dans un discours pédagogique. Nos recherches se sont orientées vers le repérage et l'analyse de ce discours pédagogique.

Notre hypothèse se présentait alors comme une reformulation de celle de Jean Hamelin, à laquelle elle apporte une nuance considérable:

« C'est la grande nouveauté de la période 1851-1900 que l'apparition d'un groupe d'agronomes qui sont, un peu comme les économistes et les sociologues de notre temps, les définisseurs d'une situation et les animateurs d'un milieu. »⁸

Pour Hamelin, il existait donc des agronomes avant 1913, soit ces quelques autodidactes, professeurs de collèges ou technocrates de l'État, tels l'abbé Pilote ou E.A. Barnard. Pour nous, la période considérée sera celle des « précurseurs » de l'agronomie québécoise que nous retrouvons plutôt chez les conférenciers et les missionnaires agricoles que chez les « savants en agriculture » auxquels réfère Hamelin, et dont nous avons dit qu'ils ne nous intéressaient qu'indirectement. Plutôt qu'aux sociologues et économistes, « animateurs » d'une société globale, c'est aux « animateurs sociaux » de notre temps qu'il faudrait les comparer.

Une première analyse des travaux de Hamelin/Roby, Létourneau, Perron et Galipeau nous avait permis de poser l'hypothèse d'une transformation dans le modèle pédagogique de l'enseignement agricole entre les années 1870 et 1894 — transformation qui serait à l'origine de la fonction d'éducateur-agronome, institutionnalisée par le gouvernement du Québec en 1913.⁹ Nous avons dès lors distingué provisoirement quatre périodes dans le processus d'émergence de la profession.

7. S.Q., 1973.

8. Jean HAMELIN et Yves ROBY, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 186.

9. J. HAMELIN et Y. ROBY, *op. cit.*; Firmin LÉTOURNEAU, *Histoire de l'agriculture, Canada français*, Oka, 1959, 399p.; Marc-André PERRON, *Un grand éducateur agricole, Édouard A. Barnard, précédé d'un Essai historique sur l'agriculture, 1760-1900*, M.-A. Perron éditeur, 1959, 355p.; Pierre GALIPEAU, « La gazette des campagnes », *Recherches sociographiques*, X, 2-3, 1969, pp. 293-332.

- 1850-1870: enseignement de l'agriculture par l'exemple (ferme-modèle, cultivateur-modèle) et la diffusion doctrinale (journalisme);
- 1870-1894: naissance d'une pédagogie nouvelle (cercles agricoles et conférenciers du gouvernement);
- 1894-1913: établissement par l'Église d'un groupe professionnel spécialisé d'agronomes-animateurs: les missionnaires agricoles;
- 1913-1942: professionnalisation de la fonction.

Notre étude ne s'est pas donné pour objectif de vérifier, dans son ensemble, une telle hypothèse. L'intention éducative des premiers agronomes québécois nous incitait d'abord à étudier les idéologies éducatives en milieu agricole durant la période antérieure à la constitution formelle de cette occupation. Nous avons alors entrepris d'observer la période 1870-1894 pour élucider la question de la naissance d'une pédagogie nouvelle.

C) *Le champ idéologique*

En plus des études dont nous nous étions inspiré, nous disposions d'un matériel abondant et diversifié pour mener notre enquête: les *Rapports* du Ministère de l'agriculture et, surtout, les nombreux journaux agricoles de la période. Parmi ceux-ci, nous avons retenu *La Gazette des campagnes* de Firmin Proulx, la *Revue agricole* de Joseph-Xavier Perrault et le *Journal d'agriculture* de E.A. Barnard qui, *a priori*, nous paraissaient les plus révélateurs.

Empruntant le modèle d'analyse des idéologies de Pierre Ansart,¹⁰ nous avons abordé ce matériel comme une parole collective, reprise par plusieurs définisseurs mais polarisée par deux orientations antinomiques. Nous avons alors construit les deux types extrêmes des courants idéologiques en matière d'éducation des adultes en milieu agricole: l'idéologie élitiste — celle du Conseil d'agriculture vers les années 1850-1875 — basée sur le principe du modèle à imiter; l'idéologie populaire, prônant l'idée du milieu qui s'instruit lui-même (le « s'éduquant »), avec le support d'une personne-ressource.

Ce modèle de champ s'imposait d'autant plus que nous étions en présence de discours qui s'interpellaient explicitement. En abordant ainsi une idéologie dans son rapport à la pensée adverse, l'analyse profite de l'éclairage que chacune projette sur l'autre; en se posant comme vraie, l'idéologie désigne l'autre comme pensée idéologique. Les étiquettes « élitiste » et « populaire » notamment nous ont été fournies de cette manière.

Complétant le modèle de Ansart par celui de Vincent Ross,¹¹ nous avons dégagé la représentation de la situation, les prémisses et le modèle d'action

10. Pierre ANSART, *Les idéologies politiques*, Paris, PUF, 1975. (« Sup: le sociologue », 37.)

11. Vincent ROSS, « La structure idéologique des manuels de pédagogie québécois », *Recherches sociographiques*, X, 2-3, 1969, pp. 171-196.

caractéristiques de chaque discours. Puis, nous avons cherché à saisir la dynamique du champ idéologique en référence à des groupes sociaux concrets: Église, État, journalistes, écoles d'agriculture et élites professionnelles. Nous avons alors constaté l'absence d'actualisation de l'un ou l'autre modèle dans les projets explicites de ces groupes. Nous avons plutôt observé une convergence dans leurs représentations autour de la notion d'agronomie: un savoir complexe dont la maîtrise et le développement passent par la constitution d'un groupe de spécialistes. La volonté de formation d'un groupement professionnel spécifique, défini par l'utilisation du savoir agronomique, serait alors liée aux intérêts particuliers des autres groupes sociaux, ceux des autres groupes professionnels notamment.

D) *Idéologies et professionnalisation*

Notre analyse des idéologies éducatives agricoles résultait d'une problématique axée sur les déterminants idéologiques. Il ne s'agissait pas de récuser les explications établies du processus de formation d'un groupement professionnel: monopolisation d'un savoir ou stratégies de défense des groupes dominants. Nous voulions simplement élucider une dimension du phénomène trop méconnue. La lecture de «*La Gazette des campagnes*» de P. GALIPEAU (*op. cit.*) nous avait permis de formuler une première hypothèse intuitive: «*Profession est le titre que réclament ou se méritent ceux qui relèvent le défi posé par les définisseurs de l'idéologie proposée à un moment donné de l'évolution historique d'une collectivité.*»

Le statut professionnel serait attribué au groupe qui assume une fonction sociale porteuse d'un projet historique. Ce serait là une voie d'émergence d'une profession: l'organisation d'une fonction sociale. Une sociologie de la société globale québécoise pourrait peut-être montrer comment, depuis un siècle, cette société a valorisé trois grandes missions historiques — toutes trois définies en terme d'éducation — et donné lieu à trois projets de professionnalisation du groupe qui se charge de la réalisation du projet historique. Dans un premier moment, il s'agissait d'introduire une agriculture rationnelle et productive dans un Québec défini comme rural et agricole; les agronomes se constituent pour répondre à ce projet collectif. Dans un second temps — et avec la contribution des agronomes eux-mêmes¹² — une mission d'éducation économique et sociale (la coopération dans les années 1930-1940) prend forme; l'École des sciences sociales apparaîtra entre-temps, avec son cortège d'analystes sociaux (économistes, sociologues) qui, par leur affiliation universitaire, peuvent déjà se sentir professionnels. Finalement, sous l'impulsion des sciences sociales, le grand projet d'animation sociale issu de la Révolution

12. Prise de conscience des problèmes sociaux plus profonds que les problèmes agricoles? La Corporation des agronomes donne des bourses pour l'étude des sciences sociales. Plusieurs personnes reliées à l'implantation des sciences sociales au Québec possédaient une formation initiale en agronomie.

tranquille se met en branle ; nous assistons aussi à une volonté de professionnalisation de ces animateurs sociaux. Il se dégage une double filiation historique entre ces trois missions historiques, véritables idéologies globales, d'une part, et le processus de professionnalisation des agronomes, des analystes des sciences sociales et animateurs contemporains d'autre part. Pourquoi la mission historique prend-elle toujours un caractère éducatif? S'agit-il de la réponse à l'impossibilité, pour cette collectivité, d'agir au plan de son propre développement économique? Hypothèse suggestive pour une sociologie de cette société globale, mais qui ne résoud pas le problème de l'origine des professions. À cet égard, l'obtention de la reconnaissance professionnelle semble arriver en retard, alors que la mission du groupement qui répond à l'appel du projet historique est pratiquement terminée. Les agronomes obtiendront leur statut professionnel en 1942, époque où le Québec s'engage déjà dans un autre projet collectif. Les animateurs sociaux commencent à parler de professionnalisation avec la disparition des grands espoirs investis dans l'animation sociale au tournant des années 1960. L'octroi du statut professionnel prend l'allure d'une consécration plutôt que d'un moyen d'action offert à ces groupes.

E) *La profession d'agronome dans la logique des idéologies*

Revenons aux deux grandes idéologies éducatives dégagées dans notre étude pour tenter de saisir leur influence respective sur le processus de formation des agronomes québécois. Nous avons tenté, dans ce but, de comparer, sous mode prospectif, ce que chacune pouvait logiquement annoncer comme mode de formation du groupe professionnel.

Fait à première vue surprenant, pour l'idéologie éducatif élitiste, le problème de la formation d'un groupement professionnel ne se pose pas. La raison en est simple: un tel groupement existe déjà dans l'institution du Conseil d'agriculture. Il serait facile de démontrer, à partir d'un cadre d'analyse classique d'une profession,¹³ que cette organisation se définissait comme telle. D'autres indicateurs confirment cette hypothèse. Le Conseil d'agriculture suscitera la formation de la profession de médecin-vétérinaire. Si les membres de cette organisation n'avaient pas eu le sentiment de former une profession, on peut facilement imaginer qu'ils n'auraient pas posé de tels gestes. Par ailleurs, l'attitude de l'État, par les pouvoirs et la respectabilité qu'il accorde au Conseil d'agriculture, le définit, en pratique, comme un grand corps professionnel. Les élites professionnelles d'alors et les journalistes ont aussi été des définisseurs de ce courant idéologique élitiste. L'élite professionnelle ne voyait pas la nécessité que se forme un nouveau groupement professionnel lié

13. Par exemple, celui d'Ernest GREENWOOD. Il distingue cinq attributs spécifiques aux professions: 1) systematic theory, 2) professional authority, 3) communal sanction, 4) ethical code, 5) professional culture. Tiré de: « Attributes of a Profession », *Social Work*, II, 3, juillet 1957, pp. 44-55.

à l'exercice d'un savoir particulier, l'agronomie ; elle tente de montrer qu'elle peut se charger de cette nouvelle fonction. À l'époque, les journalistes, même agricoles, pouvaient se considérer comme des professionnels — peut-être davantage qu'aujourd'hui — par leur regroupement dans l'Associated Press of the Province of Quebec.

Si l'idéologie éducative élitiste était restée dominante, il est alors probable que la profession d'agronome aurait originé d'une évolution structurelle du Conseil d'agriculture, par un accroissement du nombre et de la formation de ses membres, moyennant une prise de conscience de la complexité du savoir agronomique et de la nécessité de développer ce corps de connaissances. Certains auteurs feront une telle prise de conscience, par exemple E.A. Barnard et les dirigeants des écoles d'agriculture. À la faveur d'une conjonction favorable — un encombrement sérieux dans les professions libérales —, les élites professionnelles auraient facilement renoncé à occuper cette fonction. Le statut d'agronome aurait été équivalent à celui des grandes professions libérales ; le développement de la profession aurait suivi un cheminement analogue à celui qu'il a connu en France.¹⁴ Mais le Conseil d'agriculture a vite perdu, aux yeux de la population et de l'État, son autorité et son prestige. Dès 1885, son rôle devient très secondaire, un rôle pratiquement honorifique.

Pendant ce temps, des besoins nouveaux se sont précisés autour de l'autre orientation : l'idéologie éducative populaire. En tant que courant d'idées qui réussit à définir de nouveaux objectifs et de nouveaux modes d'action dans le domaine de l'agriculture, cette idéologie imprime sa marque dans le processus de formation des agronomes québécois. S'opposant à ce grand corps professionnel qu'est le Conseil d'agriculture, elle met l'accent sur la nécessité d'une nouvelle occupation. Il s'agit d'animateurs, d'agents pédagogiques, de personnes-ressources au service d'une éducation agricole populaire. L'objectif de l'idéologie éducative populaire n'est pas la formation d'une nouvelle profession. Elle contribue plutôt à définir un certain mode d'intervention de la société sur elle-même : l'animation des milieux agricoles selon une perspective thérapeutique. Une fonction sociale est définie ; et cette fonction sociale, les premiers agronomes québécois « officiels » prétendront la remplir.

F) *L'origine des professions : une question ouverte*

Si nous avons pu montrer l'origine et l'enclenchement de l'intention éducative caractéristique des premiers agronomes québécois, notre analyse reste impuissante à expliquer les mécanismes par lesquels un premier groupe (missionnaires et conférenciers agricoles), répondant à l'idéologie éducative

14. Claude GRIGNON, « L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, janvier 1975, pp. 75-97.

populaire, en vient à se modifier structurellement pour former un groupe professionnel. L'angle sous lequel nous avons abordé le problème ne saurait également être invoqué à l'appui de l'hypothèse d'une prépondérance des déterminismes idéologiques dans le processus de formation d'un groupement professionnel. Notre analyse historique nous a en effet mis en présence de phénomènes habituellement associés à la constitution d'un groupement professionnel et qui impliquent une autre voie d'explication : la différenciation et l'application d'un savoir.

L'idéologie éducative populaire apparaît d'ailleurs porteuse de la même contradiction. Car, si elle met l'accent sur la production mutuelle des connaissances, elle postule aussi l'action d'un agent pédagogique. Or, pour que l'action de cet agent soit légitimée, il faut qu'il puisse prétendre détenir certaines connaissances. Si cette idéologie éducative ne se préoccupe guère de la formation d'une profession, elle laisse place à une action en ce sens. L'émergence des agronomes québécois pourrait alors se comprendre comme l'aboutissement de deux processus en évolution parallèle. D'un côté, en succédant aux conférenciers et aux missionnaires — qui les réclament d'ailleurs —, les agronomes s'inscrivent dans le sillage de l'idéologie populaire (organisation d'une nouvelle fonction sociale). De l'autre, ils profitent d'un mouvement de valorisation d'un savoir spécifique et complexe, la science agronomique.¹⁵

L'historiographie que s'est donnée la profession d'agronome est elle-même révélatrice de cette ambiguïté. Pour les uns, l'agronomie origine des savants en agriculture du siècle dernier, tels Joseph-Xavier Perrault et Édouard A. Barnard. Pour les autres, les véritables précurseurs, la proto-agronomie, il faut la chercher du côté des missionnaires et des conférenciers agricoles.¹⁶

Pour étudier ce phénomène déjà complexe, il faudrait encore tenir compte d'une autre variable, l'attitude des groupes professionnels en place. Il est possible qu'un problème particulier de la société québécoise de la fin du siècle dernier — l'encombrement des professions libérales — ait favorisé la formation de la profession d'agronome. Ici encore, la question peut être formulée sur le plan idéologique. D'après les travaux de Nicole Gagnon, il y avait place pour ce type de profession dans la conception de la société véhiculée par les collègues classiques. L'agronome correspond assez exactement à cette strate de

15. La monopolisation d'un savoir est une des explications actuellement dominante de la naissance des professions. Pour Fernand Dumont, il s'agit de la construction et de la défense d'un terrain original, grâce à l'accaparement, par la culture savante, des savoirs populaires. (*Les idéologies*, Paris, PUF, 1974, p. 80. « Sup : le sociologue », 36.) Voir aussi : André TURMEL, « Sur la convergence entre l'analyse fonctionnaliste et les idéologies des groupements professionnels », *Sociologie du Sud-Ouest*, I, 1, 1974, pp. 25-69.

16. On peut opposer sur ce point l'*Histoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec* (Montréal, C.A.P.Q., 1971, 306p.), de Jean-Baptiste ROY, aux divers écrits de Jean-Charles Magnan.

semi-professionnels que définit l'idéologie destinée aux élites professionnelles : classe intermédiaire entre l'élite et le peuple, qui fréquente les collèges classiques durant un certain temps afin d'être en mesure de comprendre le message de l'élite et de le transmettre au peuple.¹⁷

Partant du postulat que les conclusions des études étrangères n'étaient pas applicables au Québec sans vérification empirique, nous avons entrepris cette étude de sociologie historique en vue d'apporter quelques éléments de réflexion au problème de l'émergence des groupes professionnels. Si la question reste ouverte, du moins ses implications nous apparaissent-elles aujourd'hui plus clairement : résistance à la destruction des corporations par le capitalisme ou symptôme d'émergence d'une société professionnalisée, à régulation plus collective qu'individuelle;¹⁸ pratique idéologique d'un savoir ou mouvement social, le phénomène professionnel fait appel à une théorie renouvelée de la division sociale du travail.

Bruno JEAN

*Département des lettres et sciences humaines,
Université du Québec à Rimouski.*

17. Nicole GAGNON, « L'idéologie humaniste dans la revue *L'Enseignement secondaire* », *Recherches sociographiques*, IV, 2, 1963, pp. 167-200.

18. Marc MAURICE, « Propos sur la sociologie des professions », *Sociologie du travail*, 1972, pp. 213-225.